



Nestlé France SAS
A l'attention de Christophe Cornu
Président Directeur Général

Paris, le 7 juillet 2020

Objet : Contamination de laits infantiles de Nestlé par des MOAH (hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales), notamment le Lait en poudre Nidal 1^{er} âge – Relance de demande de rappel et d'engagement public

Cher Monsieur Cornu,

Nous faisons suite au communiqué de presse de Nestlé France (ci-dessous en annexe), en réponse à notre [publication du 1er juillet](#) : *109 préfets saisis par foodwatch dans l'affaire des laits Nestlé et Nestlé contaminés par des dérivés d'hydrocarbures*.

Je suis au regret de constater que **Nestlé ne répond toujours à aucune des deux demandes** de bon sens que foodwatch réitère depuis plusieurs mois, ainsi que plus de 60 000 consommateurs et consommatrices signataires de notre [pétition](#) lancée en octobre 2019 :

- **le rappel du marché des laits en poudre dont les tests publiés par foodwatch en octobre 2019 ont révélé une contamination par des MOAH, soit 3 produits ;**
- **l'engagement de Nestlé à ne commercialiser que des produits SANS MOAH détectable**, sachant que ces hydrocarbures d'huiles minérales aromatiques sont reconnus potentiellement cancérigènes, mutagènes et perturbateurs endocriniens.

foodwatch insiste depuis 2015 pour que Nestlé prenne cet engagement public, sans succès. Or aujourd'hui **plusieurs tests ont mis en évidence une contamination par des MOAH dangereux pour la santé de plusieurs laits infantiles commercialisés par Nestlé** :

- Les [tests réalisés par foodwatch](#) publiés en octobre 2019 ont mis en évidence la **contamination de trois produits, dont le Lait en poudre Nidal 1^{er} âge commercialisé en France**, et deux produits commercialisés en Allemagne.
- Les **tests réalisés par le autorités du Lander de Münster en Allemagne, publiés par foodwatch** le 28 mai 2020, ont mis en évidence la contamination de 11 laits infantiles sur les 50 testés, dont 6 produits Nestlé contaminés par des MOAH : BEBA Pro HA 2, BEBA Supreme Pre, von Geburt an, BEBA Optipro 2, BEBA Optipro 1, BEBE Pro HA 1, von Geburt an et BEBA Pro HA Pre.
- Les tests réalisés par les autorités françaises fin 2019, dont nous vous demandons de publier les résultats qui vont ont été communiqués.

En ce qui concerne les tests

Les résultats des tests effectués pour foodwatch ne laissent aucun doute, comme nous vous l'avons déjà communiqué dans notre courrier adressé à Nestlé du 30 octobre 2019 (en annexe). Ils ont été vérifiés par 3 laboratoires accrédités, utilisant l'échantillonnage et la méthodologie adoptée au niveau européen (JRC), ainsi que les contrôles complémentaires auxquels vous faites allusion. D'ailleurs l'EFSA s'est appuyé sur ces résultats pour son [évaluation des risques](#) liés à la contamination des laits infantiles par les hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales (MOAH), publiée en novembre 2019.

En revanche, vous n'avez à notre connaissance jamais répondu à notre courrier du 30 octobre dans lequel nous vous demandions de nouveau de communiquer la méthodologie et les résultats de vos propres tests.

Le fait est que s'il y a le moindre doute crédible concernant la dangerosité d'un produit, vous devriez immédiatement prendre **des mesures de précaution**. Or au vu des résultats de plusieurs tests listés ci-dessus qui mettent en évidence la contamination de plusieurs de vos produits, **le manque de transparence et de mesures prises par Nestlé est irresponsable et inacceptable**.

D'ailleurs, l'entreprise **Rossmann en Allemagne a décidé de procéder à un retrait et rappel de leur produit** qui avait été testé comme contaminé par des MOAH par le laboratoire public de Münster.

En ce qui concerne l'absence de réglementation

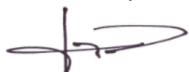
Il est exact qu'il n'existe toujours pas de réglementation claire en France et dans l'Union européenne pour lutter contre la contamination des aliments par les huiles minérales, et les MOAH en particulier. De fait, foodwatch milite depuis la publication de notre première batterie de tests fin 2015 pour qu'une telle réglementation soit mise en place. Plusieurs réunions ont eu lieu à Bruxelles ces derniers mois sur ce thème comme vous le savez.

Mais cette absence de réglementation ne dédouane en rien Nestlé de garantir la sécurité sanitaire de ses produits. **Aussi restons-nous surpris par le communiqué de Nestlé qui ne répond pas aux enjeux de ce problème grave, et largement reconnu de la contamination des produits alimentaires encore largement sur le marché, y compris des laits infantiles, par ces MOAH dangereux pour la santé.**

Nous réitérons donc nos demandes, ce qui inclut **l'engagement public de Nestlé de ne commercialiser que des produits garantis sans présence détectable de MOAH** – engagement que [plusieurs grands distributeurs en France](#) ont déjà pris depuis fin 2016.

Dans l'attente de votre réponse, et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez noter que, par souci de transparence, foodwatch se réserve le droit de rendre publiques notre lettre de ce jour ainsi que les réponses que vous voudrez bien y apporter.

Nous vous prions de croire, Monsieur Cornu, en l'expression de nos salutations respectueuses.



Karine Jacquemart
Directrice générale, foodwatch France

ANNEXES :

- Echanges de courrier entre foodwatch et Nestlé entre le 24 et le 30 octobre 2020 : <https://bit.ly/2AqcVYi>
- **Communiqué de Nestlé France, suite à la publication de foodwatch du 1^{er} juillet 2020 :** <https://www.nestle.fr/huiles-minerales-laits-infantiles>



Good food, Good life

Rechercher



Home

Nestlé en France

Nos témoignages

Nos marques

Création de valeur partagée

Nutrition

Media

Carrières

Home > [Informations relatives aux traces d'huiles minérales dans les laits infantiles](#)

Informations relatives aux traces d'huiles minérales dans les laits infantiles



Suite à l'interpellation de foodwatch.fr, nous tenons à rassurer les parents sur le fait que tous nos laits infantiles sont totalement sûrs. La santé et la sécurité des bébés sont nos priorités absolues.

Nos analyses régulières, transmises aux autorités compétentes et qui suivent la méthode d'analyse de l'Union Européenne (JRC décembre 19), n'ont pas révélé de niveau quantifiable d'huiles minérales dans nos produits.

Les huiles minérales sont présentes à l'état de traces dans l'environnement et lors de l'élaboration de certains ingrédients agricoles. Nous améliorons en permanence nos sources d'approvisionnement, nos procédés de fabrication et nos méthodes d'analyses.

A date, les autorités publiques n'ont défini aucune limite pour les traces d'huiles minérales (MOSH et MOAH) dans les laits infantiles. Les autorités européennes s'approprient à recommander un seuil pour les traces d'huiles minérales dans les laits infantiles.

Nestlé suit l'évolution de la situation et soutient cette initiative qui apportera plus de clarté pour les consommateurs comme pour les fabricants.

To
Nestlé France SAS
Attn. Christophe Cornu

via email
christophe.cornu@fr.nestle.com

Berlin, 30. October 2019

Your letter from Oct. 28

Dear Mr Cornu,

Thank you very much for your message. Unfortunately, however, you do not answer any of the questions we raised in our letter of 25.10.2019 about the methodology used by Nestlé for the quality assurance of baby milk products with regard to exposure to mineral oil hydrocarbons.

This is especially disappointing as it should be a matter of routine for any manufacturer of baby food to make the relevant information from its quality assurance programs available immediately.

How can you claim in your letter that "our products are safe" whilst the test results published by foodwatch last week have shown that several of the Nestlé baby milk products tested were contaminated with MOAH ?

For your information, those analyses were prepared in strict compliance with the JRC guidelines: <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC115694>

See also in our project report on page 7, published here: https://www.foodwatch.org/fileadmin/-INT/mineral_oil/documents/2019-10-24_Projectreport_babymilk_FINAL.pdf

We have been asking Nestlé for more than four years to make a public commitment that Nestlé could guarantee that ALL their food products are free of detectable MOAH. We can clearly observe that it is not yet the case.

With your current refusal to provide information and despite the remark in your letter that "we take this matter very seriously," the international food company Nestlé are not living up to your responsibility for the safety of your products.

On the contrary, you unsettle parents and carers and expose babies to unacceptable risks. Obviously, profit and avoiding the cost of a recall are more important to you than the well-being of your customers.

We do not go along with this delay tactic. As the world's largest food company, you have every opportunity to quickly uncover the situation and stop worrying people.

If you have even the slightest indication that your products contain carcinogenic mineral oil residues, as our analysis carried out by three laboratories show, you are obliged to warn consumers and recall the products/batches immediately.

If you are convinced and can prove with data derived from appropriate analytical methods that this is not the case, you must inform consumers that there is no risk and provide them with proof.

It is shameful that instead of fulfilling your responsibilities, you offer us a "face-to-face meeting between experts" at Frankfurt airport.

We reject such a meeting as it merely delays any direct and responsible action on your part. A personal discussion only makes sense once you have fulfilled your responsibility as a manufacturer.

We once again unequivocally request you to answer our questions immediately in the interest of health protection for babies. We also urge you to immediately warn consumers and recall products.

We take the liberty of making this letter available to the press.

Yours sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Matthias Wolfschmidt', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Matthias Wolfschmidt

International Campaigns Director
foodwatch International

Nestlé France SAS

7, BOULEVARD PIERRE CARLE
B.P. 900 NOISIEL
77446 MARNE LA VALLÉE Cedex 2
TEL. 01.60.53.21.00



LE PRÉSIDENT

Mr. Matthias Wolfschmidt
International campaign director
foodwatch international
Brunnenstr. 181
10119 berlin
Germany

Noisiel, October 28th, 2019

Dear Mr. Wolfschmidt,

We thank you for your letter dated October 25th, requesting further details on our testing methodology.

We take this matter very seriously and we share a common goal, which is to prevent the presence of mineral oils in food.

As mentioned in our previous mail, our products are safe. Throughout the manufacturing process, we perform over 500 quality checks on our infant formula before releasing each production batch for sale. We also conduct additional prevention and monitoring programs at our production sites to ensure they consistently meet the highest existing standards. Therefore, we continuously improve our sourcing of raw and packaging materials, our manufacturing processes and testing methods.

To address the technical questions raised in your letter, we would like to reiterate our invitation for a face-to-face meeting between experts. We propose the meeting to take place on Monday, November 4, for example at the Frankfurt airport to make it easier for travelers. This should allow us to share with you our end-to-end approach towards this important matter.

If you agree and these arrangements work for you, please let us know as soon as possible.

Best regards,

Christophe Cornu

To
Nestlé France SAS
Attn. Christophe Cornu

via email
christophe.cornu@fr.nestle.com

Berlin, 25. Oktober 2019

MOAH in Babymilk / Formula

Dear Mr Cornu,

Following yesterday's publication, which we already informed you about, we would like to take the liberty of making the following comments on the technical and analytical challenges involved in the determination of mineral oil hydrocarbons.

We are fully aware of the analytical challenge of a correct determination and have followed in detail the discussions on the methodology that have taken place in the past. In view of these important technical discussions, we are very grateful for the "Technical Guide" published by the JRC. Not only the technical-analytical discussions including the problem of false positive as well as false negative analysis results were reflected by the JRC.

The JRC "Technical Guide" also formulates corresponding requirements and prerequisites for correct analytics: The appropriate method for sample preparation, such as extraction, digestion, sample clean up and concentration step, is of course essential, as is analysis using LC/GC-FID technology. This challenge must be mastered by all analysts involved.

In view of your public reactions to the publication of our test results, this gives rise to special questions regarding the concrete performance of the analysis in your company or on your behalf. We therefore ask you for information on the following specific questions:

1. Sample preparation:

- a. How is the sample extracted/substituted?
- b. Is digestion performed?
- c. If yes, acidic or alkaline?
- d. Is a concentration carried out?
- e. Which purification steps (clean up) are carried out?

2. Analysis system:

Online or offline technology for fractionation of mineral oil hydrocarbons?

3. Detection:

Quantification with which detector?

4. Level of Detection:

Which LOQ's are determined with the method you have carried out or commissioned?

(a) for each political group; and

(b) for the total content of MOSH and MOAH achieved?

5. Validation of the results:

Which method is used to check or verify the plausibility of the quantified results?

We ask for meaningful answers at the latest by **Monday, 28 October 2019, 17.00**

With thanks in advance and kind regards



Matthias Wolfschmidt

International Campaigns Director
foodwatch International

LE PRÉSIDENT

Madame Karine Jacquemart
Directrice Générale
foodwatch France
53 rue Meslay
75003 Paris

Noisiel, le 25 octobre 2019

Madame la Directrice Générale,

Ainsi que nous l'avons publiquement exprimé hier dans notre communiqué, je vous écris aujourd'hui pour vous proposer d'échanger sur les résultats publiés par votre organisation le 24 octobre 2019 concernant la présence d'huiles minérales dans les laits infantiles.

Chez Nestlé, nous nous engageons à fournir des produits de nutrition infantile de la plus haute qualité auxquels nous appliquons une politique de contrôles qualité extrêmement stricte. La santé et la sécurité des bébés sont notre priorité N°1 et nous prenons ce sujet très au sérieux.

Le produit Nidal mentionné dans votre rapport respecte l'ensemble des réglementations française et européenne en matière de sécurité alimentaire et peut être consommé en toute sécurité.

Par ailleurs, nous travaillons en étroite collaboration au sein du Secteur Français des Aliments de l'Enfance, comme avec nos fournisseurs et des laboratoires externes pour garantir la sécurité de nos produits.

J'attire votre attention sur le fait que le produit Néolac vendu aux Pays-Bas et attribué à tort à Nestlé dans votre rapport appartient en fait au groupe Ausnutria.

En complément des discussions existantes entre votre organisation et les équipes de Nestlé, je vous propose d'en entamer une spécifique sur les conclusions de votre rapport et de partager nos évaluations scientifiques et techniques.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de mes sentiments distingués.



Christophe Cornu



Nestlé France
A l'attention de Christophe Cornu
Président Directeur Général

Paris, le 24 octobre 2019

Objet : Contamination du Lait en poudre Nidal 1^{er} âge de Nestlé par des MOAH (hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales) - Besoin urgent de rappel

Monsieur Cornu,

Nous vous informons que nous avons effectué des tests en laboratoire sur la présence d'huiles minérales dans les laits en poudre infantiles conditionnés dans des boîtes métalliques, dans trois pays (France, Allemagne et Pays-Bas). Les tests effectués sur le produit Nestlé lait en poudre Nidal 1^{er} âge acheté en France **révèlent une contamination par des MOSH (hydrocarbures d'huiles minérales saturés) mais aussi par des MOAH (hydrocarbures d'huiles minérales aromatiques). Or ces derniers sont considérés comme potentiellement génotoxiques et mutagènes**, ce qui a été confirmé par l'avis de l'ANSES de 2017, et représentent un danger d'autant plus considérable que le produit testé est à destination des bébés de moins de 6 mois. Vous trouverez les détails des résultats des tests en laboratoires et notre rapport complet en annexe.

Par conséquent, **foodwatch demande à Nestlé de :**

- **Rappeler immédiatement l'intégralité l'ensemble des lots des produits Nidal 1^{er} âge,**
- **S'engager publiquement à ne commercialiser que des produits alimentaires sans présence détectable de MOAH.**

Au-delà de l'urgence concernant le lait en poudre Nidal 1^{er} âge, nous insistons sur notre demande d'engagement sur l'ensemble des produits alimentaires commercialisés par Nestlé, car nous réclamons cet engagement à Nestlé depuis septembre 2015, afin de protéger la santé des consommateurs et consommatrices. Or, malgré nos échanges et rencontres, Nestlé n'a toujours pas pris cet engagement de façon claire.

Rappelons que les MOAH sont potentiellement **cancérogènes, mutagènes et perturbateurs du système endocrinien**, comme le confirment de nombreuses références scientifiques, dont l'avis de l'ANSES sus-cité, mais aussi par exemple :

1. L'avis scientifique publié par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) en 2012 conclut que les MOAH « peuvent être à la fois mutagènes et cancérogènes » (*Scientific Opinion on Mineral Oil Hydrocarbons in Food, EFSA Panel on Contaminants in the Food Chain (CONTAM), in EFSA Journal 2012;10(6):2704*).

2. Le Bfr (l'Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques, équivalent de notre agence de sécurité des aliments ANSES) a publié une étude en janvier 2016 dans PLOS One indiquant que sur les 15 huiles minérales testées, 10 d'entre elles agissent comme des perturbateurs endocriniens ;

Pour ce même Bfr, il ne fait aucun doute que : « Aucune migration démontrable de MOAH dans les aliments ne devrait se produire » ;

Dans l'attente de votre réponse, nous vous informons également que foodwatch a lancé une pétition européenne ciblant toutes les marques concernées par nos tests récents sur les laits en poudre ayant révélé une contamination de ces produits par des MOAH, dont Nestlé en France mais aussi en Allemagne. Vous trouverez le texte de cette pétition en annexe.

Veillez noter que, par souci de transparence, foodwatch se réserve le droit de rendre publiques notre lettre de ce jour ainsi que les réponses que vous voudrez bien y apporter.

Nous vous prions de croire, Monsieur Cornu, en l'expression de nos salutations respectueuses.



Karine Jacquemart
Directrice générale, foodwatch France
Ligne directe : 01.43.22.23.63

Texte de la pétition

A l'attention des dirigeants des entreprises concernées,

Plusieurs tests de laboratoires indépendants ont révélé que des laits en poudre pour bébés commercialisés par votre entreprise sont contaminés par des hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales (MOAH). Les MOAH sont considérés comme potentiellement cancérigènes et mutagènes. Les autorités sanitaires en Europe sont unanimes : les MOAH n'ont pas leur place dans l'alimentation, et c'est encore plus vrai pour les produits destinés aux bébés.

C'est pourquoi nous vous demandons les actions urgentes suivantes :

- **Rappeler immédiatement l'ensemble des produits concernés et informer les consommateurs ;**
- **Arrêter de vendre des laits en poudre pour bébés pour lesquels vous ne pouvez pas prouver qu'ils ne sont pas contaminés par des MOAH.**

Nous attendons aussi que votre entreprise s'engage publiquement à ne commercialiser que des produits alimentaires qui ne contiennent aucun MOAH détectable.

Cordialement,

Signataire